

Géolocalisation et applications mobiles : comment protéger vos données ?

7.7.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Les applications météo, de sport ou de rencontres utilisent souvent votre localisation. Mais savez-vous qui peut accéder à ces données et pourquoi ? La CNIL vous aide à comprendre les enjeux et à garder le contrôle sur vos données.

La géolocalisation est aujourd'hui largement utilisée par les applications mobiles. Elle leur permet de proposer des services comme la navigation et les déplacements, la météo localisée ou encore certaines fonctionnalités de sécurité. Mais au-delà de ces usages fonctionnels, la géolocalisation constitue également un moyen économique courant pour monétiser de nombreuses applications.

Plusieurs enquêtes menées par des médias français et internationaux ont mis en lumière **la circulation massive, au niveau mondial, de données de géolocalisation issues des applications mobiles et leur exploitation à des fins publicitaires**. Elles ont notamment révélé l'existence de bases de données regroupant des millions d'identifiants publicitaires associés à des historiques de localisation, collectés via des applications très utilisées du quotidien (services de mobilité, jeux, applications de rencontres, etc.) dont la légalité pose question au regard de la réglementation. Ces données, ensuite revendues par des sociétés spécialisées (appelées des courtiers en données), permettent de **reconstituer des trajectoires de déplacement** avec une précision parfois très fine, sans que vous en ayez pleinement conscience, en violation avec la réglementation relative à la protection des données.

Ces constats rejoignent les constats des autorités de protection des données européennes, dont la CNIL. Il est donc nécessaire de mieux encadrer les flux de données issus des applications mobiles.

Dans ce contexte, et à la suite de la publication de sa recommandation sur les applications mobiles, la CNIL rappelle les règles applicables à la collecte et à l'exploitation de ces données personnelles.

Qu'est-ce que la géolocalisation ?

La géolocalisation est une technologie qui permet de déterminer la position d'un objet (un téléphone, par exemple), et le plus souvent donc de son utilisateur, à un instant donné ou de manière continue avec plus ou moins de précision. **La technologie s'appuie généralement sur le système GPS ou sur les interfaces de communication d'un téléphone mobile** (adresses IP, scan Wi-Fi ou Bluetooth).

Ces données permettent généralement d'identifier directement ou indirectement une personne : il s'agit de données personnelles. Leur collecte souvent continue et précise en fait des données particulièrement sensibles au regard de la vie privée.

Quels sont les enjeux pour votre vie privée ?

Les déplacements : des informations personnelles et sensibles

Vos déplacements en disent long sur vous. Ils révèlent vos habitudes (domicile, lieu de travail, sorties), mais aussi vos centres d'intérêt, vos fréquentations et parfois même vos convictions ou

autres données sensibles (fréquentations de lieux de cultes, locaux d'un syndicat ou d'une association, séjour dans un hôpital, etc.). Ces données peuvent être exploitées à votre insu, y compris de manière malveillante.

Des données qui permettent parfois de vous retrouver

Contrairement à une idée reçue, il n'est pas toujours nécessaire de connaître votre nom pour vous identifier. **Quelques points de localisation suffisent souvent à vous reconnaître** notamment lorsqu'ils révèlent votre domicile, votre lieu de travail ou vos habitudes de déplacement.

Même lorsque les données sont présentées comme « anonymes » ou associées à un simple identifiant technique, elles peuvent parfois être croisées avec d'autres informations et permettre de retrouver votre identité. Plus les données de géolocalisation sont précises et collectées sur une longue période, plus ce risque de réidentification est important.

La géolocalisation : une ressource économique convoitée

Les données de géolocalisation ne sont pas toujours utilisées par une application mobile uniquement pour fournir le service demandé. Elles peuvent également lui servir à personnaliser les contenus ou cibler la publicité.

Dans certains cas, notamment des applications dites « gratuites », ces données peuvent constituer une source de revenus. Elles peuvent être partagées avec des partenaires publicitaires ou utilisées pour enrichir des profils publicitaires.

Exemple : une application de météo ou de sport peut avoir besoin de connaître votre position pour vous fournir un service pertinent, mais également utiliser ou partager ces données pour financer tout ou partie de son modèle économique par la publicité ou des partenariats commerciaux.

Les enquêtes récentes sur les courtiers en données (les entreprises qui achètent et revendent les données) ont ainsi mis en évidence l'existence d'un marché de la donnée de géolocalisation, souvent méconnu des utilisateurs.

Au-delà des obligations des professionnels (information, consentement lorsque les données ne sont pas nécessaires à la fourniture du service, limitation des données au strict nécessaire), **vous pouvez également agir au quotidien pour protéger vos données.**

Quels réflexes adopter pour garder le contrôle ?

Activer la géolocalisation uniquement lorsque cela est nécessaire

Une géolocalisation permanente n'est pas toujours indispensable. Privilégiez les autorisations « uniquement lorsque l'application est utilisée ».

Choisir une application de localisation qui ne revend pas vos données

Avant d'installer une application, il est recommandé de consulter sa politique de confidentialité et de vérifier **les usages prévus des données de géolocalisation**. La CNIL recommande, lorsque cela est possible, de privilégier les applications qui limitent le partage de ces données avec des

partenaires ou des sociétés tierces.

Vérier régulièrement les permissions accordées

Les systèmes d'exploitation permettent généralement de consulter les applications ayant accès à la localisation et de modifier ce paramétrage. Dans les paramètres de votre téléphone vous pouvez retirer les accès inutiles dans les paramètres de votre téléphone. En savoir plus : contrôler le partage de la géolocalisation avec l'application et ses partenaires

Désactiver les applications inutilisées

Certaines applications continuent de collecter des informations lorsqu'elles restent ouvertes en arrière-plan.

Supprimer l'historique de géolocalisation

Lorsque cette fonctionnalité existe, il est recommandé de supprimer régulièrement les historiques de localisation conservés par les services utilisés.

Limiter le suivi publicitaire

Vous pouvez réinitialiser régulièrement votre identifiant publicitaire et désactiver, lorsque cela est possible, la personnalisation publicitaire.

<https://www.cnil.fr/fr/geolocalisation-applications-mobiles-protger-vos-donnees>